

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Recueil spécial n° 8 - Avril 2004 - Direction des ressources humaines et des moyens - Recrutement externe, sans concours, d'agent des services techniques de Préfecture est ouvert pour le département de la Seine- Maritime

Sommaire

1.	PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	2
1.1.	D.R.H.M. ---> Direction des Ressources Humaines et des Moyens	2
	04-0284-Arrêté modificatif	2
	04-0286-Avis de recrutement	3

1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

1.1. *D.R.H.M. ---> Direction des Ressources Humaines et des Moyens*

04-0284-Arrêté modificatif

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS Rouen, le 5 avril 2004

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SECTION CONCOURS

Affaire suivie par Véronique PRAWITZ

☎ 02.32.76.54.36

☎ 02.32.76.54.61

✉ Véronique.PRAWITZ@seine-maritime.pref.gouv.fr

Le Préfet
de la région de Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur

ARRETE MODIFICATIF

Objet : Arrêté du 5 avril 2004 modifiant l'arrêté du 18 mars 2004 relatif à la composition de la commission compétente pour le recrutement dans les corps d'agents administratifs et d'agents des services techniques des préfectures dans le département de la Seine-Maritime.

VU la loi n° 2001-2- du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique et notamment son article 17.

VU le décret n° 2002- 121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C dans la fonction publique de l'Etat.

VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2004 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif à l'organisation au titre de l'année 2004 des recrutements sans concours d'agents des services techniques du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique.

Vu la circulaire du 3 mai 2002 du Ministère de l'Intérieur précisant les modalités d'organisation du recrutement sans concours dans l'échelle 2 de rémunération (corps des agents administratifs et des agents des services techniques de préfectures).

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Maritime.

A R R E T E :

Article 1^{er} : L'arrêté du 18 mars 2004 est modifié dans son article 1 ainsi qu'il suit :

M. Michel DE LA BRELIE – Sous-Préfet du Havre.

M. Philippe JANO – Secrétaire Général de la Sous-Préfecture du Havre – suppléant de M. DE LA BRELIE.

- M. André BALLOT – Directeur des Ressources Humaines et des Moyens à la Préfecture de la Seine-Maritime.

M. Marc RENAUD – Chef du service des Ressources Humaines à la Préfecture de la Seine-Maritime – suppléant de M. BALLOT.

M. Jean-François – LECHEVALLIER, Attaché Administratif Principal à la Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Seine-Maritime.

Le représentant titulaire des agents des Services Techniques au sein de la C.A.P. locale à Préfecture de la Seine-Maritime.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Claude MOREL

04-0286-Avis de recrutement

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ET DES MOYENS

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SECTION CONCOURS

Affaire suivie par Véronique PRAWITZ

☎ 02.32.76.54.36

☎ 02.32.76.54.61

✉ veronique.prawitz@seine-maritime.pref.gouv.fr

ROUEN, le 5 avril 2004

AVIS DE RECRUTEMENT

Un recrutement externe, sans concours, d'Agent des Services Techniques de Préfecture est ouvert pour le département de la Seine-Maritime.

Le nombre de postes et leur localisation sont fixés de la manière suivante :

Spécialité	Nombre de postes	Localisation
Agent des services techniques -employé(e) de maison-	1	Sous-Préfecture du HAVRE

Ce recrutement externe est ouvert à tous publics sous réserve de remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

posséder la nationalité française

jouer des droits civiques

se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions portées sur le bulletin n° 2 ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions

se trouver en position régulière a regard du Code du service national

remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction

aucun diplôme requis

Le recrutement comprend :

→ une première phase : **sélection sur dossier**

La commission examine les dossiers et fixe la liste des candidats qu'elle auditionnera.

→ une deuxième phase : **audition des candidats retenus par la commission.**

Chaque candidat sera averti individuellement par écrit de la décision de la commission. De plus, la liste des candidats convoqués à l'audition sera affichée à l'adresse ci-dessous.

Le dossier de candidature devra comporter :

une lettre de candidature

une curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés, en précisant leur durée,

un justificatif de position régulière au regard du code du service national

photocopie recto verso de la Carte d'identité.

2 enveloppes affranchies, libellées aux nom et adresse complète du demandeur.

Ce dossier complet devra parvenir au plus tard le **30 avril 2004** (date de clôture des inscriptions) **uniquement par voie postale**, à l'adresse suivante :

Préfecture de la Seine-Maritime
Direction des Ressources Humaines et des Moyens
Service des Ressources Humaines
Bureau du recrutement
7 Place de la Madeleine
76036 ROUEN CEDEX

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation

Le Chef de Service

Signé : Marc RENAUD